

**PROCES VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 07 septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2020

Etaient présents : Mme BROUZES Elisabeth, M. CASEJUANE Yves, M. CASSAGNES Didier, M. DELOUVRIÉ Jean-Marc, M. LAVERGNE Ghislain, Mme LEMAIRE Isabelle, M. MARTY Jean, M. NAYROLLES Bruno (arrivée 20h46), M. POUGET Christian, M. VAYSSIÈRE Gilbert, M. VAYSSIÈRE Christian, Mme SEGARD-MAYEUX Martine, Mme VERNHES Jeannine

Absents excusés : M. BARTHE Frédéric, M. NAYROLLES Bruno (jusqu'à 20h46)

Procuration : M. BARTHE Frédéric donne procuration à M. CAGNAC Christian

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. CASEJUANE Yves, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Les membres du conseil municipal n'ont pas de remarque concernant le dernier compte-rendu de réunion du 28 juillet 2020.

2-DÉLÉGATIONS AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en vente l'ancien corbillard a débarrasser et le fourgon Renault. Etant donné la valeur de ces biens, cela entre dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées. Suivant l'état le fourgon mortuaire sera peut être mis à la casse car il ne passe sans doute pas le contrôle technique.

M. LAVERGNE Ghislain propose de mettre les véhicules à la vente sur un site de ventes aux enchères dédié aux collectivités.

3-VOTE DES BUDGETS 2020: COURRIER DE LA PRÉFECTURE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture faisant état d'un déséquilibre réel au sens de l'article L1612-4 du CGCT du budget Assainissement, qui stipule que l'annuité de capital de la dette doit être couverte par les ressources propres d'investissement.

Afin d'équilibrer ce budget en investissement une décision modificative est nécessaire.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la décision modificative suivante sur le budget assainissement :

Vote de crédits supplémentaires– FONCTIONNEMENT

Section	Chap	compte	libellé	montant
Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	+45575,63
Recettes	74	74	Subvention d'exploitation	+45575,63

Virement de crédits– INVESTISSEMENT Recettes

Sens	Chap	compte	libellé	montant
A Augmenter	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+45 575,63
A Déduire	13	1314	Subvention du budget principal	-45 575,63

Concernant le budget principal, si la commune provisionne l'ensemble des sommes réclamées par la Communauté de Communes, le budget est déficitaire de 130000 euros en fonctionnement.

Un rendez vous est prévu vendredi 11 septembre avec la secrétaire générale de la Préfecture Mme LUGRAND.

4-COMPLÉMENT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire expose au Conseil Municipal que deux associations locales ont également sollicité des subventions de fonctionnement pour couvrir leurs frais fixes annuels.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 euros au Cercle Avicole Nord Aveyron et une subvention de 150 euros au club de gym.

Concernant le club de gym, un bilan financier a été fourni mais la municipalité souhaite recevoir les statuts de cette association. Un courrier de demande leur sera adressé prochainement.

Concernant la manifestation des 3 Jours de la Truyère, la demande de subvention avait été laissée en suspens. M. NAYROLLES Bruno devait joindre l'organisateur afin de lui demander si une animation était prévue sur Saint-Amans-des-Côts. Sans réponse aux différentes tentatives d'appel, l'attribution d'une subvention n'est pas envisagée.

Concernant le renouvellement du parc VTT du Collège, une attribution de subvention à hauteur de 300 euros a déjà été votée le 28 juillet dernier. Au moment du vote de cette subvention, le Conseil Municipal n'était pas en possession du détail précis du montant demandé à la commune. Il s'avère que le budget prévisionnel prévoit une aide de 2 000 euros de la part de la commune de Saint-Amans-des-Côts. La revalorisation du montant de la subvention est pour l'instant laissée en suspens. Elle sera rediscutée au prochain conseil municipal lorsque le rendez-vous au sujet de la provision pour risques du budget primitif 2020 avec la Préfecture sera effectif.

Début 2020, une subvention de 800 euros a été versée au FSE du Collège pour le voyage à Genève prévu en avril 2020. Suite à l'annulation de ce voyage, il sera demandé au Collège à quoi sera attribuée la somme.

5-ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CC ACV

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé de proposer aux communes membres de nommer pour chaque commission au maximum un membre délégué auprès de la Communauté, et deux membres du Conseil Municipal.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer aux commissions suivantes :

Commission Développement Economique (y compris politique de l'emploi) : C. CAGNAC, D. CASSAGNES, G. LAVERGNE

Commission Service aux territoires, Environnement (Ass. Non collectif, ordures ménagères, Gemapi), Mobilité, Numérique : C. CAGNAC, M. SEGARD-MAYEUX, C. POUGET

Commission Accueil Attractivité (Petite enfance, jeunesse, familles, services à la population, médiathèques, enseignement musical, santé) : M. SEGARD-MAYEUX, B. NAYROLLES, E. BROUZES

Commission Développement Touristique (dont hébergements touristiques et projets structurants) : B. NAYROLLES, C. VAYSSIERE, I. LEMAIRE

Commission Gestion de l'Espace (PLUI et Habitat) : Titulaire : D. CASSAGNES, Suppléant : B. NAYROLLES

Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées : Titulaire : C. CAGNAC, Suppléant : B. NAYROLLES

6-AUTRES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

-SYNDICAT DE L'EAU DE LA VIADÈNE

Le Conseil Municipal doit communiquer au directeur général des services de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène le nom de 2 titulaires et de 2 suppléants pour siéger au Syndicat de l'Eau de la Viadène. La délibération sera établie directement par la Communauté de Communes.

-Titulaires : Christian CAGNAC / Christian POUGET

-Suppléants : Jean MARTY / Didier CASSAGNES

-MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit désigner des membres pour la commission de contrôle des listes électorales qui est chargée de contrôler et valider les inscriptions et radiations.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

-En tant que conseiller municipal : Elisabeth BROUZES

-En tant que délégué de l'administration : Dominique ROUQUETTE

-En tant que délégué du Tribunal de Grande Instance : Éric SERRANO

-COMMISSION CONCILIATION URBANISME

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nommé, par arrêté préfectoral, membre du collège électoral de la Commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme.

-DÉLÉGUÉ CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nommé, par arrêté préfectoral, membre du collège des maires de communes de moins de 3 500 habitants dans le cadre de l'élection des représentants des communes et des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

-DÉLÉGUÉ AVEYRON INGENIERIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à l'Agence Départementale Aveyron Ingenierie, en vertu de la délibération n°06202014-08 du 20 juillet 2014.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal

-décide à l'unanimité de nommer M. Christian POUGET pour représenter la commune auprès d'Aveyron Ingenierie

-autorise M. Christian POUGET à être membre du conseil d'administration de l'agence, dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des communes, établissements publics intercommunaux et organismes publics de coopération locale comme représentant de ce collège au sein de ce conseil.

7-DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION - DEUX MAISONS PMR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage de déposer un dossier de demande de subvention pour la construction des deux petites maisons à mobilité réduite.

Ouï cet exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité

-d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région pour les deux petites maisons accessibles aux personnes à mobilité réduite,

-de mandater M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

8-BOULANGERIE : LOYER ET DIVERSES QUESTIONS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été accordé une réduction de 50% des trois premiers mois de loyer aux locataires de la boulangerie.

Il propose de renouveler cette réduction sur les trois derniers mois de l'année, ceci afin de leur permettre de faire face au manque à gagner dû aux conditions sanitaires exceptionnelles de cette année.

M. le Maire rappelle que maintenir la boulangerie est indispensable à la vie du village et qu'il est très difficile de trouver des boulangers qui souhaitent s'installer dans nos campagnes.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une réduction de 50% aux loyers d'octobre, novembre et décembre 2020 de la boulangerie, et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

D'autre part, M. le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'un rendez vous avec les locataires de la Boulangerie a eu lieu le jour-même. Etaient présents Mme LECOEUR et sa mère, garante. Mise en place des horaires d'hiver avec une fermeture le lundi journée, le vendredi journée et le dimanche après-midi.

M. le Maire va appeler la notaire pour avoir des conseils par rapport à la situation délicate.

Un nouveau rendez vous avec les boulangers est prévu dans 1 mois.

9-QUESTIONS DIVERSES

Une demande a été faite par Mme Patricia COZETTE au PUECH DE LA RODE pour cadastrer le chemin qui part du chemin rural de Rebiliergues à Saint-Symphorien jusqu'à sa maison (parcelles A 42 / A 43). Elle le cède contre 1 euro symbolique à la Mairie. Il existe un ancien chemin communal qui n'est plus entretenu. Il serait plus onéreux pour la commune de rouvrir le chemin existant. Un accord de principe voté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal lui sera adressé, en précisant que les démarches et travaux ne seront pas effectifs de suite. M. NAYROLLES Bruno alerte les membres du Conseil sur le fait que le début du chemin est sur la parcelle A 37 au nom de Gérard RAYNAL.

M. NAYROLLES Bruno présente le projet de M. CANTAGREL (professeur de sport au Collège), qui a déposé un dossier auprès de la région pour le repérage GPS des chemins de randonnées du secteur. La population peut voter pour ce projet sur le site de la Région. M. NAYROLLES encourage tout le monde à le faire.

Mme VERNHES Jeannine fait remonter un problème d'excréments sur la tombe d'un administré au cimetière de Saint-Amans-des-Côts.

Mme VERNHES Jeannine fait un point sur la réunion et l'élection des membres du bureau du SCAA.

Mme BROUZES Elisabeth demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de ne pas déformer ou amplifier les sujets abordés lors des réunions de Conseil.

Prochaine réunion à prévoir le 5 ou le 12 octobre 2020 sauf urgence vote d'un nouveau Budget primitif suite au rendez vous avec la Préfecture du vendredi 11 septembre 2020.

Fin de la séance à 23H08

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD-MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE procuration M. CAGNAC Christian	Mme LEMAIRE
Mme VERNHES	M. DELOUVRIE	M. CASEJUANE	M. MARTY
M. G VAYSSIERE	M. C VAYSSIERE	Mme BROUZES	